

## **PROCESSUS SALAMANQUE (extraits des Actes du Chapitre général de l'Ordre, à Trogir en 2013)**

Parmi les projets développés à partir de 2010, celui qu'on a appelé «Processus Salamanque» revêt une importance particulière. Il consiste en un mode particulier de collaboration permanente entre les frères engagés dans la mission et les frères qui se consacrent aux études, comme cela fut le cas au XVI<sup>e</sup> siècle entre les missionnaires du Nouveau Monde et les frères du couvent de Saint-Étienne de Salamanque. Nous recommandons aux socii du maître de l'Ordre pour la vie intellectuelle et pour la vie apostolique d'informer l'Ordre des premiers pas faits sur ce chemin et de promouvoir son développement dans les différentes régions de l'Ordre.

Nous demandons aux régents des études, au cours de l'année 2014, de présenter, pour être discuté au conseil de leur province, tout ce qui a trait au «Processus Salamanque» en prêtant spécialement attention aux sujets qui sont particulièrement intéressants dans chaque province. Comme résultat de cette discussion, chaque province pourrait se charger de l'un ou l'autre thème, organisant des groupes qui incluraient des frères engagés dans des tâches pastorales, et d'autres dans des tâches académiques, de sorte qu'ils puissent se donner des réponses pertinentes et fidèles à l'Évangile qui contribueraient au renouvellement de la mission de la province.

Nous exhortons les frères à prendre en compte, de façon particulière, certains domaines de la réalité socio-culturelle qui rendent ce dialogue particulièrement urgent:

1. domaine de la vulnérabilité: peuples et personnes qui se trouvent menacés dans leur vie, leur dignité, leur culture (migrants, autochtones, minorités, populations déplacées par la violence et l'exploitation des ressources, etc.);
2. domaine de la recherche de sens et de pertinence: essayer de comprendre les causes, les difficultés et les possibles conflits (par exemple, à cause de leur identité nationale, culturelle ou religieuse, églises pentecôtistes, etc.);
3. domaine de la sécularité: de l'abandon de la foi et de la religion, de l'agnosticisme et de l'indifférence.

INTERNET : Considérant qu'Internet n'est pas seulement un moyen technique de communication avec ses exigences techniques, mais aussi un nouveau champ de communication qui exige des formes et des styles nouveaux, nous ordonnons aux provinces de nommer un promoteur des moyens de communication avec, pour tâche principale, de promouvoir et de coordonner, au niveau de chaque province, les initiatives en ce domaine. Chaque promoteur provincial des moyens de communication devra informer la curie généralice de sa désignation afin d'être intégré à un réseau plus ample «Ordre des Prêcheurs pour la technologie, l'information et la communication» (OPTIC) coordonné par le promoteur général pour la communication.

Nous recommandons au promoteur général pour la communication de proposer de nouveaux modes de travail en réseau pour les frères impliqués dans le «Processus Salamanque» et dans les autres forums de mission.

Source : <http://dominicains.com/province/institutions/136-les-textes-des-actes-du-chapitre-general-de-trogir-2013>